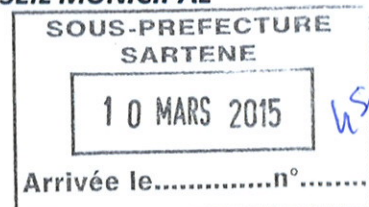


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 3/2015

Séance du 07 mars 2015



OBJET : AMENAGEMENT DE SECURITE - CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT – DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Nombre de membres : 10
Afférents au conseil : 10
En exercice : 10

Date de la convocation : 27/02/2015
Date d'affichage : 27/02/2015
Ayant délibéré : 10 Votés Pour : 10
Votés Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil quinze, le sept mars à 17 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Madame DURAND Isabelle épouse OBENSAUS a été élue secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	
M. CIPRIANI Jean-Marie	
M. POLI Jean-Baptiste	
Mme GUIQUET Sandra	
Mme MICHELETTI née MARTINO Jeanne	
M. MARTINO Enzo	Etaient absents
Mme OBENSAUS née DURAND Isabelle	
M. BRUNETTI Alain	
M. MANTESE Jean-François	
M. POLI Pierre-Antoine	

- **Considérant** l'affaissement de la voirie communale (quartier Castagnolo).
- **Considérant** que la sécurité des usagers l'exige et que la préservation en état de la route communale nécessite la réalisation d'un ouvrage type « mur poids » d'une longueur d'environ 26 mètres le long de la propriété Mantese située à l'aval de la route communale.

La Commune a décidé de faire appel à l'entreprise Castellani spécialisée dans ce type de travaux, qui a établi un devis détaillé qui prévoit notamment l'édification d'un mur poids avec un drainage adapté, ainsi que la construction d'un parapet.

Monsieur le Maire met sur la table le devis sollicité.

Le montant hors taxe de ces travaux s'élève à la somme de 42 960 €.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département de la Corse du Sud dans le cadre de l'aide relative aux produits des amendes de police et le Département de la Corse du Sud dans le cadre de l'aide aux communes.

Le plan de financement serait le suivant :

SUBVENTIONS	%	EUROS
PRODUITS DES AMENDES DE POLICE	50 %	21 480,00 €
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD	30 %	12 888,00 €
Part Contributive de la Commune (y compris T.V.A)	20 %	8 592,00 €
	TVA 10 %	4 296,00 €
		<u>12 888,00 €</u>
TOTAL T.T.C.		47 256,00 €

Le Conseil municipal après avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement proposé par Monsieur le Maire.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les financements.
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation nécessaire à l'attribution du marché et à signer le marché des travaux.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,
Le 09/03/2015

Le Maire
M. MILLO Jean-Luc

